

27.—Bétail sur pied vendu aux parcs à bestiaux, aux conserveries et directement à l'exportation, par province, 1961 et 1962 (fin)

Année et bestiaux	Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
1962 (fin)								
Veaux.....	22,879	312,334	236,819	93,182	214,450	235,888	18,414	1,137,466
Aux parcs à bestiaux.....	5,653	88,708	98,081	65,649	141,366	140,943	4,116	544,516
Aux conserveries.....	13,885	211,542	121,109	25,342	13,393	48,166	6,284	439,721
À l'exportation.....	201	12,584	17,588	1,982	19,734	2,183	681	54,953
Centres ruraux d'autres provinces ¹	3,140	—	41	209	39,957	47,596	7,333	98,276
Porcs.....	172,292	1,336,739	2,402,217	467,086	512,908	1,674,672	32,050	6,597,964
Aux parcs à bestiaux.....	—	74,331	319,556	75,276	58,233	151,146	28	678,570
Aux conserveries.....	171,614	1,262,407	2,079,878	391,804	454,622	1,523,031	32,019	5,915,375
À l'exportation.....	678	1	2,783	6	53	495	3	4,019
Moutons et agneaux.....	38,664	70,770	157,070	35,815	69,058	205,401	31,271	608,049
Aux parcs à bestiaux.....	982	5,920	67,812	13,443	21,513	37,228	698	147,576
Aux conserveries.....	37,684	64,836	88,483	22,322	36,280	144,451	30,391	424,447
À l'exportation.....	18	14	775	—	1,061	16,662	72	18,602
Centres ruraux d'autres provinces ¹	—	—	—	50	10,204	7,060	110	17,424
Total, mouvement intérieur²								
Bovins.....	180	1,931	112,247	29,765	56,306	172,231	2,959	375,619
Veaux.....	89	938	167,963	5,306	14,421	62,750	1,035	252,502
Moutons et agneaux.....	—	564	17,316	2,457	1,483	8,169	733	30,722

¹ Animaux passant par des parcs à destination de centres ruraux situés hors de la province d'origine. ² Des parcs et conserveries aux fermes, en transit direct des centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province.

Section 3.—Entreposage ordinaire et frigorifique*

Le grand problème que pose la préparation d'une statistique sur l'entreposage naît de la difficulté de déterminer nettement ce qu'il faut considérer comme stocks en entrepôt. Cependant, si l'on s'en tient à la stricte définition économique d'entreposage, le terme ne doit s'appliquer qu'aux éléments qui ajoutent la valeur du facteur « temps » à celle du facteur « forme », produit des industries de l'extraction et de la fabrication. Comme les entrepôts intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodos endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transportées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, ils ne sont pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur « temps » aux denrées possédant déjà la valeur du facteur « forme ». Il n'existe pas de statistique distincte de cette branche de l'entreposage. La statistique de l'entreposage est groupée dans la présente section. La sous-section 1 porte sur les entrepôts à grains autorisés. La sous-section 2 vise les entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme viandes, produits laitiers, poisson et fruits ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 porte sur l'entreposage du pétrole et de ses dérivés, et la sous-section 4 sur les entrepôts publics et douaniers. Les entrepôts affectés spécialement aux tabacs et aux boissons alcooliques sont étudiés à la sous-section 5; ces entrepôts dits d'accise sont confiés à la surveillance étroite d'agents de l'accise qui contrôlent toutes les entrées et sorties de stocks.

Sous-section 1.—Entrepôts à grains autorisés

Les entrepôts à grains du Canada, autorisés par la Commission des grains en vertu de la loi sur les grains, avaient une capacité de 652,112,000 boisseaux le 1^{er} décembre 1961, soit 7,156,000 de plus qu'un an plus tôt. Bien que la capacité des éleveurs de l'Ouest

* La matière de la présente section provient de diverses divisions des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et des Relevés techniques, du Revenu national ainsi que du Bureau fédéral de la statistique.